

# Rapport d'évaluation

Évaluation du programme  
Sciences de la nature (200.B0)  
conduisant au  
diplôme d'études collégiales (DEC)

au Collège de Valleyfield

*Avril 2006*

---

*Commission d'évaluation de l'enseignement collégial*

Québec 

## Introduction

L'évaluation du programme *Sciences de la nature* (200.B0) donné au Collège de Valleyfield s'inscrit dans le cadre de la demande faite aux collèges par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) d'évaluer un de leurs programmes, préférablement élaboré par objectifs et standards, en appliquant leur propre politique institutionnelle d'évaluation de programmes.

Le rapport d'autoévaluation du Collège de Valleyfield, dûment adopté par son conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 29 mars 2005. Un comité dirigé par un commissaire l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 4 et 5 octobre 2005<sup>1</sup>. À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, les personnes ayant travaillé à l'autoévaluation ainsi que des professeurs<sup>2</sup> et des étudiants. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre du programme.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission, après que celle-ci ait analysé le rapport d'autoévaluation et recueilli de l'information additionnelle lors de la visite. À la suite d'une brève présentation des principales caractéristiques du Collège de Valleyfield et du programme évalué, le document présente des observations sur la démarche d'évaluation suivie par l'établissement et les résultats obtenus à partir des critères retenus par la Commission, soit la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques, l'évaluation des apprentissages et l'efficacité du programme. Le rapport traite de plus des autres critères choisis par l'établissement. Enfin, il fournit une appréciation du plan d'action du Collège. La Commission formule, au besoin, des commentaires, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration du programme d'études.

- 
1. Outre le commissaire, M. Gilles Levesque, qui en assumait la présidence, le comité était composé de : M<sup>me</sup> Johanne Authier, conseillère pédagogique au Collège Ahuntsic, M. Daniel Guillemette, professeur et coordonnateur du Département de chimie au Cégep de Sainte-Foy et M<sup>me</sup> Lucie Hamel, adjointe à la Direction des études au Collège Laflèche. Le comité était assisté de M. Sylvain Parent, agent de recherche de la Commission, qui agissait à titre de secrétaire.
  2. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

## Principales caractéristiques de l'établissement et du programme

Le Collège de Valleyfield est un collège public situé à Salaberry-de-Valleyfield, dans la région du Suroît. Le Collège offre quatre programmes de formation préuniversitaire et onze programmes de formation technique. Il accueille environ 1 400 étudiants à la formation ordinaire.

Le programme évalué, *Sciences de la nature* (200.B0), est offert au Collège depuis la création de celui-ci, en 1967. Il a été révisé en objectifs et standards en 1998. Le Collège de Valleyfield fait partie des collèges qui ont expérimenté le programme révisé. Il prévoit  $58 \frac{2}{3}$  unités de formation dont 32 sont de formation spécifique. Au total, le programme comprend 1 560 heures-contact qui, au Collège de Valleyfield, sont réparties en quatre sessions comportant respectivement 25, 27, 27 et 25 heures-contact par semaine. Le programme offre deux profils, *Sciences de la santé* et *Sciences pures et appliquées*. Le Collège donne une couleur locale au programme en y incluant, en quatrième session, des cours de géologie et d'astrophysique. Pour l'un, il s'agit de perpétuer une tradition qui remonte aux temps où le Collège était administré par les Frères du Sacré-Cœur et, pour l'autre, d'exploiter les installations du Collège qui comprennent un observatoire astronomique.

Constant entre 1992 et 1996, l'effectif étudiant du programme a connu une baisse d'environ 40 % de 1997 à 2001 avant de se stabiliser à environ 150 étudiants. De façon générale, les étudiants qui s'inscrivent au programme *Sciences de la nature* du Collège de Valleyfield ont une moyenne générale au secondaire comparable à celle des étudiants qui s'inscrivent au même programme ailleurs dans le réseau des collèges publics.

À l'automne 2003, 152 étudiants étaient inscrits au programme, ce qui correspond à environ 20 % des effectifs au secteur préuniversitaire, et à environ 10 % de la clientèle totale du Collège à la formation ordinaire. Les cours de la formation spécifique étaient donnés par 24 professeurs. En outre, trois techniciens assuraient le support aux activités de laboratoire.

# Évaluation du programme

## La démarche institutionnelle d'évaluation

En accord avec son calendrier pluriannuel d'évaluation des programmes d'études, le Collège a amorcé la démarche d'autoévaluation du programme *Sciences de la nature* en juin 2003 par la mise sur pied d'un comité d'autoévaluation. Ce comité était composé d'un adjoint à la Direction des études, d'une conseillère pédagogique et de deux professeurs. Selon les dispositions de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) du Collège, le comité aurait dû inclure un professeur de la formation générale ainsi qu'un étudiant, mais aucun d'entre eux n'y ont participé malgré les invitations du Collège.

La première tâche du comité d'autoévaluation a été de clarifier les enjeux de l'autoévaluation et d'en déterminer l'ampleur et la période couverte. Après consultation des professeurs, le comité a identifié trois grands enjeux, soit poser un regard critique sur l'approche programme et sur la mise en œuvre du programme en objectifs et standards, apprécier l'intégration des technologies de l'information à la formation tant au point de vue des ressources matérielles que de celui des activités d'apprentissage et analyser les causes de la baisse des effectifs dans le programme dans le contexte d'une réflexion sur l'attrait des carrières scientifiques auprès des élèves du secondaire. Pour réaliser l'autoévaluation, le comité a retenu les six critères qui figurent à la PIEP : la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants, l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières, l'efficacité de la formation et la qualité de la gestion du programme. Enfin, le comité a choisi de faire porter l'autoévaluation sur toute la durée de mise en application du nouveau programme, soit de l'automne 1998 à l'hiver 2003.

Le comité a ensuite déterminé, pour chaque critère, une série de questions auxquelles l'autoévaluation devait apporter des éléments de réponse. Il a précisé pour chacune des questions les sources de données à être exploitées ainsi que les moyens retenus pour le faire, notamment l'analyse statistique et documentaire, les rencontres et les questionnaires. Après la collecte des données et une analyse exploratoire de celles-ci, le comité a sollicité l'avis des professeurs des disciplines principales afin d'approfondir ses analyses. Il a aussi présenté ces résultats préliminaires au comité de la formation générale. À la suite de ces rencontres, le comité a rédigé le rapport d'autoévaluation et l'a soumis aux diverses instances du Collège, en l'occurrence le comité de programme, la Commission des études et le conseil d'administration, qui l'ont toutes accueilli favorablement.

Les membres du comité d'autoévaluation sont satisfaits de la façon dont l'opération s'est déroulée. Ils soulignent toutefois quelques difficultés dont les deux principales sont le retrait d'un des deux professeurs en cours de démarche, pour des raisons médicales, et le manque de soutien technique adéquat.

L'autoévaluation menée par le Collège comprend les cinq critères choisis par la Commission. L'autoévaluation a été liée, dès le départ, à des enjeux découlant de la situation du programme, mais les éléments pertinents relatifs aux enjeux n'ont pas tous été examinés, notamment en ce qui concerne l'approche programme et la mise en œuvre du programme révisé par objectifs et standards. Le Collège aurait eu avantage à conduire une analyse plus systématique de façon à traiter des trois enjeux de l'autoévaluation. Par ailleurs, les analyses ne sont pas toujours aussi approfondies qu'elles pourraient l'être : dans plusieurs cas, elles se limitent à des constatations d'ordre général. Enfin, l'autoévaluation a essentiellement porté sur la composante spécifique de la formation. Les professeurs de la formation générale ont été consultés au cours de la démarche, mais leur participation n'a pas été mise en évidence dans le rapport du Collège. De plus, les données du sondage concernant l'opinion des étudiants à l'égard de cette composante du programme n'ont pas fait l'objet d'analyses ou de suivis. Étant donné que la formation générale fait partie intégrante de la formation reçue par un étudiant inscrit à un programme d'études, la Commission estime que lors de ses prochaines autoévaluations de programmes, le Collège aurait avantage, conformément à sa PIEP<sup>3</sup>, à s'assurer de l'intégration de la formation générale à la démarche d'autoévaluation.

### **La mise en œuvre du programme**

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de la mise en œuvre du programme.

### **La pertinence du programme**

L'évaluation de la pertinence vise à estimer si le programme, tel qu'il a été élaboré par le Collège, répond de manière satisfaisante aux besoins des universités ainsi qu'aux attentes des étudiants et de la société.

---

3. PIEP du Collège de Valleyfield, mai 2003, articles 6.4, 6.5 et 8.1.

Les données recueillies par le Collège auprès des diplômés du programme démontrent que les taux d'admission à l'université sont voisins de 100 % et que les étudiants, dans l'ensemble, sont satisfaits de la formation reçue. Le Collège a aussi obtenu certaines données sur la réussite de ses diplômés pour une université, mais ces données sont plutôt fragmentaires.

Les données recueillies par le Collège ont été obtenues par une collecte ponctuelle, réalisée spécifiquement pour l'opération d'autoévaluation du programme. Le Collège ne s'est pas encore doté de mécanismes lui permettant de recueillir ce genre de données de façon systématique. Ainsi, le Collège ne dispose pas des données qui lui seraient nécessaires afin d'identifier d'éventuels besoins émergents et d'y adapter son programme. De façon individuelle, des professeurs maintiennent des contacts informels avec des diplômés de sorte qu'ils reçoivent parfois une rétroaction sur le contenu de leurs cours. Ces rétroactions peuvent les amener à modifier le contenu de certains cours (par exemple en mathématiques), mais il s'agit d'initiatives personnelles qui ne conduisent pas à des changements concertés dans le programme. Le rapport d'autoévaluation du programme souligne clairement le manque de données nécessaires à l'évaluation des programmes préuniversitaires et émet une recommandation à la Direction des études à l'effet de mettre en place des mécanismes de suivi du cheminement scolaire des étudiants à l'université. La Commission partage ce diagnostic et elle *suggère* au Collège de s'assurer que ces mécanismes permettent le suivi systématique de l'ensemble des diplômés.

### **La cohérence du programme**

L'évaluation de la cohérence porte sur les activités d'apprentissage, sur leur articulation au regard de l'atteinte des objectifs du programme et sur la charge de travail des élèves.

Le Collège, en collaboration avec les professeurs du programme, s'est doté d'un cahier de programme qui décrit le projet local de formation en conformité avec le devis ministériel. Le cahier de programme spécifie notamment le profil de la personne diplômée, la nature de l'épreuve synthèse, la correspondance entre les objectifs et les cours et la description institutionnelle de chacun des cours du programme. Le rapport d'autoévaluation souligne toutefois un certain manque d'uniformité dans les diverses descriptions institutionnelles et, en conséquence, il comprend une recommandation visant à préciser pour chaque cours la place que celui-ci occupe dans le programme, les activités d'apprentissage et le niveau d'approfondissement relié à ces activités. Au moment de la visite, un cahier de programme révisé était disponible et la Commission a pu constater que l'essentiel de cette recommandation avait été suivi et que les descriptions institutionnelles avaient été harmonisées.

Les buts généraux du programme font l'objet d'activités d'apprentissage dans un ou plusieurs des cours du programme. Toutefois, l'enquête effectuée auprès des étudiants du programme démontre que certains de ces buts pourraient mériter une plus grande attention. C'est le cas des buts touchant les technologies de l'information, les liens entre la science, la technologie et la société, le système de valeurs, l'émergence et l'élaboration des concepts scientifiques et l'anglais. Quant aux objectifs du programme, ils sont pris en compte dans les cours qui le composent. Cependant, la Commission note que les compétences 00UU (*Traiter un ou plusieurs sujets, dans le cadre des sciences de la nature, sur la base de ses acquis*) et 00UV (*Appliquer une démarche scientifique dans un domaine propre aux sciences de la nature*) peuvent être atteintes par diverses combinaisons de cours à la quatrième session. Or, il y a une certaine disparité dans l'acquisition de ces compétences par les étudiants en fonction des choix de cours de ces derniers. Cette disparité peut découler de l'absence de concertation entre les professeurs responsables de ces cours sur les modalités d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation des compétences. La Commission invite le Collège à s'assurer de l'équivalence des objets d'apprentissage et de l'atteinte des buts généraux à travers les différents cours qui les supportent.

Le Collège a défini deux profils de cours pour le programme : le profil « Sciences de la santé » et le profil « Sciences pures et appliquées ». Ces profils se distinguent par les cours qui sont offerts aux étudiants en troisième et quatrième sessions. Pour chacun de ces profils, la charge de travail semble bien équilibrée d'une session à l'autre et les activités d'apprentissage sont ordonnées de façon à tenir compte de la progression des apprentissages et de l'atteinte des objectifs du programme. En cela, la concertation entre les professeurs d'une même discipline, bien présente au Collège, est facilitante. La Commission souligne l'existence du projet « Newton » favorisant la réussite des étudiants en physique comme une activité de soutien cohérente avec le choix du Collège d'offrir le cours *Mécanique* dès la première session; le projet propose aux élèves inscrits à ce cours deux heures de travail encadré inscrites à leur horaire. La collaboration ponctuelle qui a été établie entre un cours de la formation spécifique (*Géologie*) et un cours de la formation générale propre (*Français*) apporte un élément de cohérence supplémentaire. Ce genre de collaboration relève pour le moment de l'initiative personnelle et mériterait d'être généralisé.

Par contre, les étudiants pourraient être mieux informés des exigences propres à chaque activité d'apprentissage. En effet, la Commission a constaté que plusieurs plans de cours ne comprenaient pas au minimum les éléments spécifiés à l'article 6.1 de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) du Collège. Pour pallier ces manques, certains professeurs distribuent des compléments d'information aux étudiants en

cours de session et, en conséquence, des éléments qui devraient faire l'objet d'une approbation départementale ne le sont pas. Parallèlement à cela, la Commission a aussi constaté l'absence de mécanismes systématiques qui permettront au Collège de s'assurer de la conformité des plans de cours aux descriptions institutionnelles contenues dans le cahier de programme. En conséquence, elle *suggère* au Collège de mettre en place, conformément à sa PIEA, les mesures nécessaires afin de s'assurer que les informations sur les exigences relatives aux activités d'apprentissage, aux laboratoires et aux travaux personnels soient clairement inscrites dans les plans de cours et donc approuvées en vue de vérifier la conformité au cahier de programme.

### **Les méthodes pédagogiques**

L'évaluation de la valeur des méthodes pédagogiques vise à vérifier si celles-ci sont adaptées aux objectifs du programme, aux activités d'apprentissage et aux caractéristiques de la population étudiante. Deux types de décisions concernent le choix des méthodes pédagogiques : les décisions d'ensemble quant à la place relative de certaines composantes du programme telles que les stages, les laboratoires ou la formation en alternance; les décisions pédagogiques qui s'appliquent à chacune des activités pédagogiques.

La place faite aux diverses composantes du programme, principalement les cours théoriques et les laboratoires, est adaptée aux objectifs du programme de sorte qu'elle en favorise l'atteinte. La visite a permis de constater que même s'ils réussissent bien, les élèves souhaitaient plus d'interactivité et de variété dans les cours. À cet égard, la Commission souligne les efforts de certaines disciplines visant à diversifier les méthodes pédagogiques utilisées en y incluant des projets, des applications pratiques et des activités d'apprentissage par problèmes. Elle reconnaît ces efforts qui favorisent le maintien de la motivation des étudiants et elle encourage le Collège à mettre en œuvre des moyens permettant de supporter la diversification des méthodes pédagogiques.

Lors de la visite, la Commission a pu constater, comme le souligne d'ailleurs le rapport d'autoévaluation, le peu de concertation entre les professeurs des différentes disciplines du programme quant au choix des méthodes pédagogiques. La Commission est d'avis qu'une meilleure concertation à ce niveau serait de nature à favoriser la motivation des élèves et l'intégration des connaissances. Elle *suggère* au Collège de s'assurer que les enseignants des différentes disciplines du programme échangent sur les méthodes pédagogiques.

## **L'évaluation des apprentissages**

L'examen de ce critère vise à vérifier si l'évaluation des apprentissages des étudiants permet effectivement d'attester que ces derniers ont atteint les compétences visées par chacune des activités d'apprentissage et par le programme dans son ensemble.

D'après le Collège, un examen sommaire du matériel d'évaluation relatif aux disciplines principales démontre qu'il semble de qualité. L'enquête réalisée auprès des étudiants n'indique pas de problématique particulière, mis à part leur perception d'une certaine disparité quant aux exigences des professeurs vis-à-vis des travaux qui leur sont remis. Le rapport d'autoévaluation prend acte de ces résultats et, à cet effet, il émet deux recommandations au comité de programme visant à étudier la pertinence de se doter, d'une part, d'une politique d'évaluation qui serait partagée par l'ensemble des départements des disciplines principales et, d'autre part, d'un document commun établissant les modalités et les exigences relatives aux travaux et rapports de laboratoire. La Commission est en accord avec ce constat et elle encourage le Collège à réaliser ces recommandations, notamment en ce qui concerne l'harmonisation des critères d'évaluation des laboratoires.

Par ailleurs, plusieurs plans de cours ne prévoient pas une évaluation terminale synthèse. La pondération accordée à l'évaluation terminale y est souvent faible. Or, la PIEA du Collège stipule que l'évaluation finale doit confirmer ou non la maîtrise minimale de la compétence et que l'étudiant ne peut obtenir la note de passage sans avoir acquis cette maîtrise. La Commission estime que les modes d'évaluation spécifiés dans plusieurs des plans de cours examinés évaluent plus les contenus que l'atteinte des objectifs et standards visés et, qu'en conséquence, ils ne permettent pas d'attester la maîtrise de cette compétence. La PIEA comprenant toutes les dispositions requises pour ce faire,

*la Commission recommande au Collège de s'assurer de l'application de sa PIEA dans tous les cours de la formation spécifique.*

## **L'efficacité du programme**

L'évaluation de l'efficacité porte sur la capacité de l'établissement à attirer et à maintenir dans le programme un effectif d'étudiants qui atteint les objectifs du programme.

De façon générale, le Collège recrute et admet des étudiants qui satisfont aux conditions d'admission et qui sont capables de réussir dans le programme. Les taux de réussite des cours sont satisfaisants. À cet égard, le rapport d'autoévaluation souligne que malgré le fait que la moyenne générale au secondaire des étudiants que le Collège reçoit est dans l'ensemble comparable à celle des étudiants des autres collèges du réseau public, le taux global de réussite en première session au Collège de Valleyfield dépasse celui du réseau

depuis 2001. De plus, le taux total de diplomation en durée prévue est supérieur à celui du réseau durant toute la période couverte par l'autoévaluation. Le taux de réinscription, pour sa part, est comparable et même légèrement supérieur à celui des étudiants du réseau depuis 2001.

Par contre, l'épreuve synthèse de programme présente des problèmes importants. Certains des cours de quatrième session sont identifiés comme étant des cours porteurs de l'épreuve synthèse de programme. L'étudiant doit choisir au moins deux de ces cours porteurs, et leur réussite constitue la réussite de l'épreuve synthèse. Cette formule associe l'évaluation de l'épreuve synthèse à celle des cours porteurs, alors que la PIEA du Collège stipule que ces évaluations doivent être indépendantes. Par ailleurs, chacun des cours porteurs comprend une dimension synthèse, mais cette synthèse est essentiellement disciplinaire. Certains professeurs disent favoriser une approche multidisciplinaire pour cette épreuve, mais les plans de cours ne traduisent pas ces intentions de manière formelle. Ainsi, l'épreuve synthèse de programme peut difficilement vérifier l'intégration des apprentissages réalisés dans l'ensemble du programme, comme le spécifie la définition de l'épreuve apparaissant à la PIEA. Enfin, en raison du manque de concertation interdépartementale, le Collège ne peut garantir l'équivalence de l'évaluation de l'épreuve synthèse dans les différents cours porteurs, notamment en ce qui concerne l'intégration des objectifs de la formation générale commune et propre. De l'avis de la Commission, ces problèmes remettent en question la capacité de l'épreuve synthèse à vérifier l'atteinte par les étudiants de l'ensemble des objectifs et des standards du programme, tel que le stipule le *Règlement sur le régime des études collégiales*. La Commission reconnaît que l'autoévaluation réalisée par le Collège lui a permis de constater l'existence de ce problème et d'inscrire une action pertinente à son plan d'action, mais elle croit qu'il doit aller plus loin.

*La Commission recommande au Collège de réviser l'épreuve synthèse du programme Sciences de la nature de manière à s'assurer :*

- de sa conformité au Règlement sur le régime des études collégiales et à sa PIEA, notamment par la prise en compte par l'épreuve de la composante de la formation générale;*
- de l'équivalence de l'épreuve quel que soit le choix des cours porteurs effectué par l'étudiant.*

## **Les critères additionnels retenus par le Collège**

Le rapport d'autoévaluation du Collège couvrait trois critères additionnels, soit la valeur de l'encadrement des étudiants, l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières et la qualité de la gestion du programme.

### *L'encadrement des étudiants*

Le rapport d'autoévaluation souligne qu'il n'existe pas de mesures systématiques de dépistage des étudiants en difficulté dans le programme. Toutefois, selon les professeurs rencontrés lors de la visite, le nombre relativement peu élevé d'étudiants dans le programme permet un suivi individuel de chacun, de sorte que les difficultés sont identifiées assez rapidement pour permettre une intervention efficace. Plusieurs mesures d'encadrement favorisent la réussite des étudiants. En plus du projet « Newton » cité précédemment, la Commission note l'existence d'un projet d'aide en mathématiques qui permet d'offrir un soutien à une quinzaine d'étudiants par session. De plus, les étudiants disposent d'une plage horaire libre (le mardi, de midi à 14 h) utilisée notamment pour leur proposer des ateliers d'aide à la réussite. La disponibilité des professeurs et la qualité des liens qu'ils entretiennent avec les étudiants sont aussi à souligner. Les services d'aide pédagogique individuelle et d'orientation sont accessibles et utilisés par les étudiants. La Commission invite le Collège à s'assurer de l'efficacité de ses interventions en évaluant l'impact des différentes mesures d'aide qu'il met en place sur la réussite des étudiants du programme *Sciences de la nature*.

### *Les ressources humaines, matérielles et financières*

Les ressources humaines affectées au programme permettent de répondre adéquatement aux besoins des étudiants. Le rapport d'autoévaluation mentionne la qualité de la formation initiale des professeurs et la satisfaction globale exprimée par les étudiants au sujet des services reçus des professeurs, des professionnels et des employés de soutien. Durant la période couverte par l'autoévaluation, les ressources consacrées au perfectionnement des professeurs ont servi principalement à du perfectionnement individuel technologique et disciplinaire. Dans le contexte de la révision du programme, le Collège aurait avantage à s'assurer que le perfectionnement couvre aussi le domaine pédagogique, par exemple l'approche par compétences. Par ailleurs, la Commission souligne la qualité remarquable des équipements de laboratoire.

### *La gestion du programme*

En ce qui concerne la qualité de la gestion du programme, le rapport d'autoévaluation soulève deux problématiques liées à la composition restreinte du comité de programme qui en affecte la fonctionnalité et au manque de communication entre les disciplines. En accord avec ces constats, la Commission note toutefois l'existence d'un comité de la formation scientifique dont le mandat recoupe en partie celui du comité de programme, mais les rencontres de ce comité sont peu fréquentes. Elle constate la bonne communication et le climat d'échange régnant entre les professeurs d'une même discipline. Elle invite le Collège à rechercher des moyens pour généraliser ce climat d'échange afin d'en arriver à une véritable concertation dans le programme.

### **Plan d'action**

À la suite de la réalisation de l'autoévaluation, le Collège a produit un plan d'action. Pour cinq des onze recommandations émises dans le rapport d'autoévaluation, considérées comme prioritaires, ce plan définit les actions à être réalisées, les instances responsables, les ressources à y être consacrées et l'échéance des travaux. Quant aux six recommandations restantes, il est prévu qu'elles fassent l'objet d'un plan d'action subséquent. Au moment de la visite, le Collège a également produit un rapport d'étape faisant état des actions réalisées dans le cadre de ce plan.

Les recommandations découlant de l'autoévaluation identifient des pistes d'amélioration souhaitables. Toutefois, la Commission estime que les actions envisagées ne répondent pas toutes aux recommandations soulevées dans le rapport du Collège. La Commission *suggère* au Collège de préciser son plan d'action dans le but d'en faire un véritable instrument d'amélioration de la qualité du programme.

## Conclusion

Au terme de l'évaluation du programme selon les critères qu'elle a retenus, la Commission estime que le programme *Sciences de la nature* du Collège de Valleyfield présente des forces et des faiblesses.

Plusieurs points forts sont à souligner. Le Collège a bien soutenu le comité d'évaluation en y affectant un adjoint à la Direction des études et une conseillère pédagogique, et un devis d'évaluation a été établi. Le programme montre une couleur locale qui tire sa source de la longue tradition d'éducation du Collège de Valleyfield. Le taux global de réussite des cours en première session, le taux de diplomation et le taux d'admission à l'université sont excellents.

Par contre, le programme évalué présente certaines faiblesses. Au niveau de l'évaluation des apprentissages, le Collège devra s'assurer de l'application de sa PIEA. Pour mieux garantir l'efficacité du programme, il devra réviser l'épreuve synthèse de manière à la rendre conforme aux règlements et politiques qui l'encadrent et équivalente pour tous les étudiants.

Le Collège devrait effectuer un meilleur suivi de ses diplômés. Sur le plan de la cohérence, il devrait s'assurer que les plans de cours présentés aux étudiants les informent clairement sur les exigences relatives aux activités d'apprentissage. Le Collège devrait aussi voir à ce que les enseignants des différentes disciplines du programme échangent sur les méthodes pédagogiques. L'autoévaluation du programme a permis au Collège de dégager plusieurs pistes d'action pertinentes. Cependant, il devrait préciser son plan d'action au regard des recommandations qui ont été faites dans son rapport.

Par ailleurs, la Commission souligne la qualité des relations entre les professeurs et les étudiants. La disponibilité dont font preuve les professeurs est de nature à favoriser la réussite des étudiants. La Commission note aussi la qualité des ressources matérielles affectées au programme.

## Les suites de l'évaluation

Après avoir pris connaissance du rapport préliminaire d'évaluation de la Commission sur son programme de DEC en *Sciences de la nature*, le Collège estime que le rapport de la CEEC rend compte de manière réaliste de la démarche effectuée. Dans sa réaction, le Collège présente ses commentaires sur le rapport préliminaire et fait état d'un rapport d'étape dans lequel il souligne les actions réalisées ou en cours de réalisation, dans le but d'améliorer la qualité de la mise en œuvre du programme. Certaines de ces actions s'inscrivent dans le prolongement de recommandations ou de suggestions formulées par la Commission.

Le Collège a ainsi révisé le cahier de programme afin que celui-ci rende mieux compte de la description institutionnelle des cours. Il a revu certains plans de cours dans le but de les rendre conformes au cahier de programme. Il a aussi prévu de consolider la concertation entre les cours porteurs de l'épreuve synthèse de programme.

La Commission estime que les actions déjà entreprises, et celles qui découleront du plan d'action, devraient contribuer à améliorer la qualité de la mise en œuvre du programme. Elle s'attend à recevoir, au moment opportun, un rapport présentant les progrès réalisés au regard des deux recommandations formulées dans ce rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Nicole Lafleur, présidente